

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

## REUNION PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 12 JUIN 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens d'abord à excuser Monsieur le Gouverneur qui arrivera avec un peu de retard et Madame FIRQUET qui est excusée aujourd'hui.

M. RASSA, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. - Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Madame MICHAUX

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Nous sommes pratiquement au complet mais Madame MATHELOT a eu un heureux événement et ne sera donc pas là.

M. LE PRESIDENT.- Vous la félicitez de notre part alors ! Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Eloge funèbre de Monsieur Lambert CHANTEUX, ancien**

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013****Conseiller provincial**

Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue Lambert CHANTEUX.

Né à Herve en 1933, Monsieur CHANTEUX est décédé le 4 juin dernier dans sa quatre-vingtième année.

Issu du district de Dison, il a siégé une première fois au sein de notre assemblée provinciale de 1965 à 1968 comme représentant du PSC.

Après une courte interruption, il sera ensuite réélu Conseiller provincial, en 1971, avant de donner sa démission un an plus tard.

Monsieur CHANTEUX était également actif sur le plan communal, il a siégé pendant plusieurs années comme Conseiller communal et Président du Centre Public d'Action Sociale de la Commune de Herve.

Il fut également Président d'un centre d'accueil pour adultes souffrant d'un handicap mental.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2013.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Communication de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Le Département de la Formation et l'Ecole de Police de la Province de Liège se sont lancés dans une réflexion sur certaines de nos valeurs démocratiques. Il en résulte un document qui se trouve sur vos bancs, et qui est intitulé « Au cœur de la démocratie ».

Il expose les valeurs et le projet pédagogique véhiculés par notre Ecole de Police. Des valeurs de respect, de proximité et d'humanisme, qui dépassent largement le cadre de la simple répression.

Des valeurs fondamentales au maintien et au développement de notre société démocratique. Je ne peux que saluer cette initiative citoyenne du Département de la Formation, et vous invite à en prendre connaissance.

Vous trouverez également sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Par ailleurs, je vous informe que le Collège provincial, en sa séance du 06 juin 2013, a décidé de fixer au 4 juillet 2013 une réunion du Conseil provincial pour l'examen, notamment, de certains dossiers urgents, à savoir : création d'une régie provinciale autonome en matière d'édition ; Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD en matière de subsides ; délégation de pouvoir au profit du Collège provincial ; dossiers de subsides 2013 se rapportant au décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du CDLD et d'autres dossiers et dont nous avons d'ailleurs déjà parlé en Bureau tout à l'heure.

Les convocations relatives à cette séance du Conseil provincial vous parviendront en temps utile.

**VI.- Communication du Député provincial-Président****Document 12-13/167 : Communication du Député provincial-Président sur la coordination provinciale des Pouvoirs locaux.**

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député provincial-Président, vous tombez bien. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers collègue, Madame la Greffière.

Vous le savez, c'est dans l'air du temps, il est de bon ton de critiquer et de voir plutôt le verre à moitié vide que celui à moitié plein. Aujourd'hui, et on peut le regretter, c'est quasi devenu une mode de dénigrer, de stigmatiser et de prendre la posture de ceux qui pointent les soi-disant dysfonctionnements surtout s'ils relèvent du secteur public.

En conséquence et parce qu'il est de notre devoir, en tant qu'élus, de défendre les structures publiques, il me semble opportun, voire indispensable, de faire preuve de transparence et de communiquer de manière compréhensible et efficace sur le fonctionnement des institutions publiques.

Ainsi, comme je vous l'avais déjà annoncé à cette tribune, j'entends vous faire part du travail accompli pour que la supracommunalité ne soit pas qu'un simple slogan ou un thème de discussion dans certains colloques feutrés et déconnectés des réalités du terrain.

Je voudrais donc débiter cette communication par trois applications concrètes relevant de la supracommunalité.

En effet, la supracommunalité doit s'entendre, pour être bien comprise et bien acceptée, au travers de réalisations que le citoyen et l'élu peuvent appréhender physiquement et en apprécier l'impact parce qu'il améliore, d'une manière ou d'une autre, la situation existante.

Il faut que ce plus soit visible et ressenti en terme de valeur ajoutée.

Bien sûr, ces applications doivent s'inscrire dans une approche globale au niveau du territoire provincial qui soit scientifiquement analysée et évaluée par les élus. Ce sera la

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

seconde partie de mon propos.

Alors, un premier exemple prégnant de développement territorial : la construction d'un réseau de parkings d'éco-voiturage ouverts à tous, pour laquelle la Province de Liège a investi 5 millions d'euros, cher collègue, mon cher Georges.

Il ne s'agit pas de simples aires de stationnements, d'ailleurs tu vas nous en parler plus après, il ne s'agit pas de simples aires de stationnement mais bien d'un nouveau concept, mis en place en partenariat avec les acteurs de terrain afin de proposer plusieurs centaines de nouvelles places de stationnement réparties sur le territoire provincial.

Face à l'augmentation croissante du coût des carburants et la saturation de la circulation dans nos villes et sur les grands axes de communication, le développement des transports en commun et la mise en réseau des différents moyens de communication constitue une partie de la solution, au même titre que le covoiturage.

C'est dans cette optique, et dans un souci de préservation de l'environnement que la Province de Liège a initié la mise en place de ce réseau d'éco-parkings.

Cette nouvelle génération d'aire de stationnements proposera également plusieurs services tels que des bornes pour le rechargement de véhicules électriques, des bulles à verres, des abris pour vélos et motos, des tables et des bancs composant un coin détente. Je n'entre pas dans le détail, c'est un principe de développement durable mais mon collègue Georges PIRE en parlera tout à l'heure.

Alors, outre l'octroi d'une subvention, équivalent à 75 % du coût global de l'infrastructure avec un plafond de 100.000 € par site d'éco-voiturage, la Province prend à sa charge les études techniques concernant les sites envisagés. Il s'agit donc d'un investissement qui n'est pas peu important puisque près de 5 millions € consentis par la Province, sur un budget global de un peu plus de 7 millions €, c'est quand même significatif.

Les communes sont donc directement impliquées dans la mise en œuvre de ces projets. Elles ont par ailleurs été intégralement associées au processus afin de déterminer leurs besoins, ce n'est pas nous qui pensons à leur place, afin de déterminer leurs besoins et de choisir les emplacements.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Outre les villes et communes, de nombreux partenaires et acteurs de terrain ont été intégrés à la réflexion.

Deuxième exemple c'est la problématique de la sécurité civile dont la presse a abondamment parlé ces derniers temps. Vous savez qu'en province de Liège, après une première procédure qui n'a pu aboutir, la seconde a amené un découpage en six zones de secours qui sont à présent en cours d'installation. Certains textes légaux sont publiés, d'autres doivent encore être établis par l'autorité fédérale.

La création de six zones de secours est devenue un fait qui, manifestement, n'a pas rencontré l'enthousiasme de tous, et ce, dans un contexte qui n'est pas facile aujourd'hui où, en dehors de la zone couverte par l'Intercommunale d'incendie de Liège et environs qui quelque part était en avance sur la réforme, les communes protégées doivent rembourser les communes Centre du Service d'incendie des frais admissibles et, ce, avec un rattrapage à assurer. C'est quand même un problème financier important que les communes doivent mesurer par rapport à l'élaboration de leur budget.

Face à cette problématique, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux a décidé de solliciter du Ministre des pouvoirs locaux l'autorisation que le CRAC puisse organiser un marché de consultance, ce qui a été accepté.

La consultance porte sur l'objet suivant : établir, avec la collaboration du Centre Régional d'Aide aux Communes, un état des lieux de la situation existante ; évaluer les coûts de la mise en place d'un nombre de zones de secours variant de un à six, on fait varier le curseur pour voir quel impact cela peut avoir ; calculer les économies d'échelle en termes de matériel, de personnel (pompiers volontaires et professionnels), d'infrastructure et de service logistique, pour chaque hypothèse envisagée, je le répète, en faisant varier le curseur de un à six, quel impact est-ce que cela a sur ces différents points ; évaluer les coûts globaux de personnel, avec une attention particulière sur la charge des pensions, très lourd et très important ; déterminer la pertinence d'une extension de l'intercommunale à une ou plusieurs zones de secours, là aussi on fait varier le curseur et il y a cinq zones plus une interco ou il y a deux plus une interco, trois plus... on ne sait pas. A voir. Et donc, avec au maximum une interco couvrant au maximum le territoire provincial. Mais ce n'est pas l'un ou l'autre, ce n'est pas tout ou rien qui est demandé de vous expliquer, c'est la possibilité et ses impacts d'une variante de zéro à tout.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

L'ouverture des offres a été effectuée et la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux prendra connaissance du rapport du CRAC le 5 juillet prochain, c'est notre toute prochaine réunion.

Troisième exemple : l'accord tripartite de coopération entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des Communes germanophones. Il est en bonne voie de finalisation.

Une première réunion avec le Gouvernement de la Communauté a déjà permis d'engranger des avancées bénéfiques pour toutes les parties me semble-t-il, notamment en ce qui concerne les Centres PMS par exemple, et cela a abouti à une déclaration d'intention relative à la création d'un centre pour le développement sain des enfants et des jeunes en Communauté germanophone. Nous nous retrouverons d'ailleurs ensemble le 18 juin pour officialiser cette signature de coopération au Ministère de la Communauté germanophone à Eupen.

J'en viens dès lors à la seconde partie de mon propos qui s'attachera au champ d'analyses et de propositions de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux et plus particulièrement de ses perspectives d'actions.

Non, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux n'est pas un « machin », comme aurait dit le Général de Gaulle, qui viendrait s'adjoindre à un enchevêtrement de structures décisionnelles.

Comme ses statuts le précisent, l'objectif de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux est le renforcement de la cohérence et de la gouvernance des politiques d'aménagement du territoire.

Le champ de réflexion repose sur trois principes : la connaissance territoriale qui vise une connaissance commune du territoire et des outils de développement des différents arrondissements qui composent la Province de Liège (croissance de population, étalement urbain, etc.) ; le projet territorial qui vise à anticiper, c'est-à-dire à planifier, accompagner et coordonner les choix de développement et les enjeux stratégiques du territoire provincial ; la solidarité territoriale, ce qui me paraît importante aussi, via le soutien des collaborations entre les organismes représentant les pouvoirs locaux, nous avons conférences d'arrondissement, coordination provinciale, ce sont des éléments qui, en étant coordonnés nous permettent effectivement d'avoir cette solidarité territoriale qui permet de

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

réaliser des économies d'échelle, tout cela au bénéfice des citoyens.

Il va de soi qu'elle a initié la mise en œuvre de sa réflexion car le développement d'un territoire dépend plus de la qualité du maillage entre les acteurs, de l'énergie des projets et des anticipations des futurs que des infrastructures ou des équipements.

Les meilleurs atouts du territoire sont moins ses atouts économiques que la capacité des acteurs locaux à s'organiser, à fédérer les énergies, à créer des interdépendances non seulement entre les Villes et Communes mais entre celles-ci et le territoire rural qui les entoure.

On retrouve bien dans ce propos, en tout cas c'est mon souhait, le rôle que peut jouer la Coordination provinciale en complémentarité avec les conférences d'arrondissement et de par celles-ci, avec les Villes et les Communes.

C'est dans cet objectif qu'une mission exploratoire a été confiée à un urbaniste consultant afin de déterminer le contour d'un schéma de cohérence territorial sur le territoire de la Province décliné au niveau des arrondissements pour arriver à une démarche originale et cohérente en Wallonie.

Il s'agissait de proposer une méthode de travail dans l'esprit du SCOT français permettant de concevoir un schéma stratégique pour la Province de Liège, SCOT, c'est l'abréviation de Schéma de Cohérence Territoriale, ayant d'une part, un volet spatial par arrondissement et d'autre part, un volet de politique thématique pour coordonner les politiques en matière de mobilité, d'habitat, de développement économique, d'urbanisme commercial, d'environnement et d'occupation du sol dans une problématique constante de développement durable. Ainsi seront présentes dans le projet de territoire la dimension socio-économique du développement territorial et la dimension spatiale de l'aménagement du territoire.

Ce premier rapport s'est basé sur les études réalisées à divers niveaux de pouvoir qu'il soit régional ou communal, menées par des intercommunales de développement, le GRE, l'Université, la liste n'est pas exhaustive et c'est ainsi que le SDER, tout comme le REK, seront inévitablement pris en considération.

Cette pré-étude présentait également une méthodologie de travail et a été exposée à la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux.



**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

C'est pourquoi ce sujet n'a pas été évoqué lors de la Province/Communauté germanophone. Voilà pour tout dire.

Et à l'éclairage de cette pré-étude et suite à l'évolution du dossier, une seconde mission d'expertise a été initiée afin de définir les clauses d'un cahier de charges permettant de lancer un appel à auteur de projets pour la réalisation d'un schéma de développement territorial provincial et un plan provincial de mobilité ainsi que pour définir les profils d'une équipe multidisciplinaire d'animation des tables de discussion qui devront être lancées avec les partenaires communaux, par thématique : tables où seront présents à la fois des élus et des experts en la matière.

Quant à l'avancement actuel des travaux, ils se situent au niveau de la récolte de données, au récolement des diverses études, la réconciliation si vous voulez, pour parler comptable, des diverses études existantes et à la mise en place d'un schéma de représentation cartographique.

En conclusion, ce schéma de développement territorial provincial portera un regard à l'échelle du territoire concerné, une relation privilégiée s'établissant entre celui-ci et les schémas d'aménagement ou de programmation communaux comme les schémas de structure communaux, comme le programme de développement communal rural, leur permettant de mieux définir leur volet stratégique par une vision globale au-delà des limites communales.

Enfin, le contenu planologique du SCOT ne manquera pas d'interpeller les plans de secteur qui pourraient ainsi être revus dans une optique dynamique, consensuelle et simplificatrice surtout.

Il serait un outil facilitateur à la stratégie de développement du territoire provincial dont je rappelle qu'il est un de nos cinq axes prioritaires.

Je vous remercie de votre attention Monsieur le Président, Chers Collègues, et ceci n'est pas une première et ne sera certainement pas une dernière. Nous rendrons compte régulièrement évidemment de l'état d'avancement de nos travaux mais au fur et à mesure évidemment de ces avancements bien évidemment.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président.

**VII.- Questions d'actualité et écrites****Document 12-13/A24 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les commémorations du centenaire du début de la Grande Guerre en Province de Liège**

M. LE PRESIDENT. - Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité et je donne la parole à M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Député, Chers Collègues, ce mardi 4 juin, un article de la Gazette de Liège faisait état des différentes difficultés qui freinent la réalisation d'un projet d'ampleur internationale pour les commémorations de la guerre 14-18 à Liège et dans sa province.

L'article du 4 juin insiste sur les querelles intestines au sein d'une famille politique concernant ce dossier qui s'apparentent plus à un combat des chefs à la sauce Astérix qu'à une réelle volonté d'avancer sur ce dossier en s'arrangeant pour que tous puissent y trouver leur compte.

Certains événements sont déjà prévus par la Province apparemment et j'ai entendu parler d'une exposition sur la vie quotidienne en 14-18 au Musée de la Vie Wallonne, éventuellement d'un colloque historique à l'Université de Liège et un spectacle son et lumière.

J'espère que toutes ces initiatives se multiplieront et que la collaboration entre la Province et la Ville de Liège se renforcera.

Hélas, les informations dont je dispose ne me rassurent pas. Pour reprendre une expression de l'article du 4 juin « du côté des initiatives locales, après un flagrant retard à l'allumage par rapport à la Flandre, ce ne sera pas Byzance ».

Et c'est bien cela qui m'inquiète. Si Liège veut être à la hauteur de ces commémorations, elle se doit de s'occuper

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

sérieusement de ce dossier en fédérant toutes ses forces vives.

Avec la campagne pour l'Expo 2017, la Ville et la Province de Liège ont montré qu'elles étaient capables de fédérer les liégeois autour d'un projet commun sans se chamailler. Nous en sommes donc capables. Cette expérience nous a également prouvé qu'un projet d'une telle ampleur peut rassembler les liégeois lorsqu'ils se l'approprient.

Dès lors, Monsieur le Député, mes questions sont les suivantes : où en sont les travaux du Comité de coordination ? Comptez-vous consacrer des moyens à la commémoration de la résistance des forts de Liège qui lui valurent la Légion d'Honneur (ce qui fait de Liège un lieu singulier et particulier de commémoration) ? Je suppose qu'on partage tous ce point de vue. Comment comptez-vous profiter de ces commémorations pour collaborer avec nos partenaires de l'Eurégio dans un esprit de réconciliation des peuples, ce serait l'occasion ? Comment comptez-vous impliquer les citoyens de notre province dans ces commémorations afin qu'ils se les approprient ? Où en est la décision quant à la grande exposition qui devrait être organisée, soit par Tempora SA soit par l'ASBL Collections et Patrimoine ? Et de manière générale, pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Monsieur le Député provincial M. MOTTARD pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Chers Collègues.

M. le Conseiller s'inspire d'un article paru effectivement le 4 juin dans « La Gazette de Liège » sous la plume de M. Paul VAUTE pour m'adresser une batterie de questions à propos de l'organisation des commémorations « 14-18 » sur le territoire de la province de Liège.

Préalablement, il me semble nécessaire de réaliser un tri afin de faire un point sur le dossier.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Evacuons d'abord un aspect qui ne concerne en aucune manière la responsabilité de la Province. Je fais bien entendu allusion au choix de la grande exposition et du conflit qui oppose Tempora S.A. et l'asbl Collection et Patrimoine. A part ce qu'en dit la presse, je ne peux vous apporter aucune information complémentaire et comme vous avez quelque influence auprès du Gouvernement wallon, je ne peux que vous encourager à inciter le Gouvernement à trancher dans ce dossier.

Pour ce qui relève de l'autorité provinciale et des initiatives qu'elle a prises, je peux vous rassurer, les choses sont en bonne voie même si des inconnues subsistent. L'une d'entre elles relève des subsides qui seront octroyés par la Wallonie aux multiples dossiers rentrés par des opérateurs de la Province. Il en va de même pour l'aide qui serait accordée à l'exposition qui trouvera place au Musée de la Vie Wallonne.

Cette incertitude globale qui devrait être levée incessamment par décision du Gouvernement wallon amène la Province à surseoir à une décision définitive sur les quelques 65 projets soumis et retenus provisoirement par le Comité d'organisation puisque certains d'entre eux sont dans l'attente d'une éventuelle ligne de crédit régionale, je vous renvoie également à l'encouragement que vous avez formulé tout à l'heure pour qu'une décision soit prise par le Gouvernement wallon.

Toutefois, cette inconnue n'a pas arrêté la Province dans sa volonté d'organiser des actions concrètes.

Le synopsis de l'exposition qui ouvrira ses portes en août 2014 à l'espace Saint Antoine est finalisé et fera, bien sûr, référence à la Bataille des Forts ainsi qu'à la vie quotidienne durant la première guerre mondiale, cela en parfaite harmonie avec la Ville de Liège qui réalise la publication scientifique de l'exposition, nous avons d'abord abordé ce point lors de la troisième Commission hier au Musée de la Vie Wallonne.

Dans un esprit de conscience citoyenne également, un triptyque est en préparation qui s'articulera autour, d'abord, d'une exposition itinérante intitulée « Mort et résurrection d'un bassin industriel » et conceptualisée par le Centre d'Histoire des

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Sciences et des Techniques.

Deuxième élément de ce triptyque, un film « Les trois Serments » produit par Les Films de la Passerelle, une société de production bien connue à Liège.

Et enfin, le troisième élément est un dossier pédagogique réalisé par les équipes de mon collègue André GILLES et du département de l'Enseignement provincial.

Ce triptyque se construira en étroite collaboration avec l'exposition du Musée de la Vie Wallonne où d'ailleurs le film « Les trois Serments » sera diffusé.

Par ailleurs, un dossier complet est introduit au niveau fédéral en vue d'enrichir par des prestations artistiques, la journée du 4 août 2014 qui verra une brochette de chefs d'Etat rejoindre Liège. Ces productions devraient aussi s'ouvrir au grand public les 2 et 3 août de l'année 14 et vous savez que nous recevrons ici au Palais provincial, cette délégation des Chefs d'Etat.

Enfin, un vaste plan de diverses commémorations est sur le métier. Celui-ci va notamment s'appuyer sur le fait que le Ministre FURLAN a décrété que l'année 2014 sera dédiée au tourisme Mémoirel.

Dans cette perspective, la Fédération du Tourisme a décidé de placer l'année 2014 sous l'égide du tourisme de la mémoire et découvertes, notamment par une plateforme consacrée au tourisme mémoriel lors du salon du tourisme de Liège qui rassemblera des représentants des différentes régions, fût-ce t'elles de l'Eurégio et bien sure de nos amis Français.

Vous comprendrez aisément, M. le Conseiller, que je ne peux aujourd'hui passer en revue toutes les manifestations que le Comité d'organisation projette de mettre en œuvre mais sachez qu'il y en aura pour tous les goûts.

Et comme l'argent est le nerf de la guerre, une ligne de crédit est réservée pour permettre de soutenir et valoriser ces

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

initiatives.

A la lumière des signaux encourageants que je viens de vous dévoiler en partie, ce qui nous promet de grands moments chargés d'histoire, chargés de citoyenneté, d'émotion et de conscientisation des jeunes générations, vous en conviendrez, M. le Conseiller, la Province de Liège n'est pas en flagrant retard à l'allumage par rapport à la Flandre qui, elle, me semble-t-il, abuse parfois de la résonance médiatique de ces commémorations pour renforcer certains clivages plutôt que de consolider ce qui rapproche, ce qui rassemble.

L'Histoire est là pour nous faire réfléchir pas pour nous conforter dans nos erreurs.

Dans une célèbre intervention devant l'Assemblée nationale française le 5 novembre 1918, le Président du Conseil Georges Clemenceau affirmait « Il faut que l'alliance dans la guerre soit suivie de l'indéfectible alliance dans la paix ».

Gageons que nous aurons la même détermination pour sensibiliser notre jeunesse à l'occasion des nombreuses manifestations « 14-18 » que la Province de Liège et ses partenaires proposeront au sein d'un programme riche et varié.

Dès lors, encore un peu de patience, M. le Conseiller. Nos équipes y travaillent avec énergie, passion et conviction bien sure. Dans quelques mois, nous pourrons présenter, par le menu, nos projets qui fédèrent toutes les forces vives et bien évidemment, nos Commissions seront informées de ce programme détaillé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Avec l'accord du groupe CDH-CSP, la proposition relative à une réflexion sur la fiscalité reprise au point 15 de l'ordre du jour devient une question écrite appelant une réponse orale. Vous trouverez sur vos bancs cette question.

Cette proposition a été soumise à l'examen de la cinquième Commission en date du lundi 10 juin 2013. J'invite le rapporteur,

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Madame Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions.

M. MOCKEL, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je voudrais dire qu'il y a une question qui est régulièrement posée mais à laquelle il n'a toujours pas été répondu !

M. LE PRESIDENT.- Sur laquelle ? Au moment de la communication de Monsieur le Député provincial-Président vous auriez pu intervenir. Ici, si vous le souhaitez, on mettra ce point à l'ordre du jour d'un Bureau. Voilà !

M. MOCKEL, Conseiller provincial (de son banc).- Non, par politesse, je n'ai pas pu la poser mais cette question est régulièrement posée mais refusée par le Bureau. Elle ne se trouve pas sur les bancs. On n'y a jamais répondu !

M. LE PRESIDENT.- Non non, si vous voulez, on en rediscutera en Bureau. Elle a été refusée, elle a été refusée, que voulez vous que je vous dise. Mme DERSELLE, vous avez la parole.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- J'aimerais qu'on soit attentif à la question du groupe CDH-CSP !

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je pense avoir compris que le Bureau du Conseil s'était déjà prononcé sur cette question, en tout cas sa recevabilité, au Conseil précédent. La même question sera reposée au même Bureau et la même réponse y a été servie.

M. LE PRESIDENT.- On en rediscutera au prochain Bureau s'il-vous-plait Monsieur le Président. Madame DERSELLE, vous avez la parole.

Mme DERSELLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 10 juin. Les pièces mises à disposition sont numérotées 12-13/155 et concernent une proposition du groupe CDH-CSP quant à une réflexion sur la fiscalité. Votre cinquième Commission a pris acte de la décision du groupe CDH-CSP de transformer cette proposition et de

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

reformuler le texte sous forme de question écrite appelant une réponse orale pendant le Conseil provincial de ce jour. Il n'y a pas eu de vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Par conséquent, nous allons maintenant passer au point 15 de l'ordre du jour étant donné que les questions écrites appelant une réponse orale sont examinées en début de séance du Conseil, après les questions écrites d'actualité.

**Document 12-13/155 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à une réflexion sur la fiscalité.**

M. LE PRESIDENT. - J'invite les auteurs de la question à la tribune, à savoir M. DEFAYS, FRANZEN et LEJEUNE. Personne ? Donc je donne la parole à M. le Député provincial Robert MEUREAU pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Bien merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Je voudrais entamer cette réponse à cette question par un remerciement. Un remerciement, je crois, qui nous permet de travailler plus positivement et de manière plus concrète que de répondre oui ou non à une proposition. Ca, j'en remercie le groupe CDH dans son ensemble et particulièrement Monsieur DEFAYS avec qui on a pu s'expliquer sur le contenu.

Donc, grosso modo, la question, elle posait la question, elle relayait d'ailleurs une intervention de Monsieur DRION lors du débat budgétaire et qui concernait la révision du système fiscal provincial pour plus de cohérence par rapport à une situation actuelle, elle attirait aussi l'attention sur la précarité des finances des pouvoirs locaux et demandait à ce que l'on puisse s'occuper de cela, à huis clos et avec des experts à l'intérieur de la Province.

Raison pour laquelle répondre comme ça aurait été un peu court et je préférerais pouvoir élargir la réflexion, ce que je fais volontiers aujourd'hui. Donc, évidemment, comme vous, j'ai la



**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

volonté et d'ailleurs le devoir de veiller à l'équilibre financier des finances provinciales tout en nous donnant évidemment les moyens aussi d'exécuter notre déclaration de politique générale et en offrant évidemment des services de qualité aux citoyens de la province.

Je pense globalement que pour la situation financière, ben c'est le cas, on veille à cet équilibre et nous travaillons sur le plan fiscal avec les outils fiscaux qui sont ceux d'aujourd'hui, qui sont actuels.

Par ailleurs, et en aillant, on ne va pas recommencer le débat budgétaire aujourd'hui, mais en essayant justement, de pouvoir agir en tenant compte de la réelle capacité contributive du citoyen.

Par ailleurs, si on veille nous à notre situation budgétaire en Province de Liège, vous l'avez souligné à l'intérieur du texte que vous avez remis, la situation financière des pouvoirs locaux en général est difficile et, singulièrement, les communes tirent la sonnette d'alarme.

Donc, le Ministre Wallon des Pouvoirs locaux en est évidemment conscient et c'est paru dans la presse maintenant, il y a une volonté d'organiser un groupe de travail au niveau du Gouvernement d'une part et au niveau du Parlement Wallon d'autre part, sur l'examen, l'analyse des outils fiscaux actuels pour les Pouvoirs locaux et donc, là il y aura effectivement, une réflexion qui doit être menée donc, Région, Province puisque nous faisons aussi partie des Pouvoirs locaux, Communes et bien entendu aussi le Ministère fédéral des Finances.

En sachant que, hormis dans la situation actuelle, le précompte immobilier qui est le seul point commun dans les outils fiscaux entre la Province et les Communes fait que la réflexion ne peut pas être seulement communale et il y a effectivement un danger de 162 Communes qui s'expriment, en nombre ça fait plus que 5 Provinces.

Donc là, on doit effectivement s'inviter à la table, d'une part des auditions et aussi de réflexions sur une éventuelle

modernisation des outils fiscaux à notre disposition.

Donc, la Province de Liège est évidemment la première à le demander et je regarde mon collègue Paul-Emile MOTTARD, Président de l'Association des Provinces Wallonnes et il est évident qu'une réflexion au niveau de l'APW et donc un relai vers ce groupe de travail est particulièrement important pour justement s'occuper des mêmes problèmes en tenant compte évidemment des spécificités provinciales les unes par rapport aux autres, vous l'évoquiez aussi à travers la détermination de nos axes prioritaires.

Je pense que là-dessus on peut s'accorder sur une réflexion de ce type là. Maintenant, comment, c'était la fin de la question, comment on va-t-on agir concrètement ? Et bien, sur base de ce que je viens de vous dire, je me propose évidemment d'adresser une lettre à la fois au Gouvernement Wallon et au Parlement Wallon pour dire « Nous avons pris connaissance de votre intention de définir des groupes de travail et d'analyser cette situation et les outils fiscaux. Ne tardez pas et surtout, n'omettez pas d'y inviter les représentants des Provinces et de l'APW ». Je vous remercie d'avoir posé la question.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

#### **VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 12-13/141: Enseignement : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et secondaire en alternance au 1<sup>er</sup> septembre 2013.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 12-13/141). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,  
le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/142: Enseignement : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale - Séance académique 2013-2014.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 12-13/142). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP,  
le groupe ECOLO, Le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/143 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL**

**« CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL », en abrégé « C.R.T. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 12-13/143). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/144 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 12-13/144). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 12-13/145 : IPES de Hesbaye - Site de Crisnée - Perspective de résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu avec la Commune de Crisnée et d'aliénation d'une parcelle de terrain à la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 12-13/145). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Le groupe PTB+  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/146 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de chauffage et de ventilation du 2<sup>ème</sup> étage de la Haute Ecole de la Province de Liège - Catégorie paramédicale - Site Kurth.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 12-13/146). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUI 2013**

Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 7 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/147 : Première Assemblée générale ordinaire de l'année 2013 des associations intercommunales à participation provinciale - 2<sup>ème</sup> partie.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 12-13/147). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/148 : Mise à disposition de la Commune de Trooz d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger des amendes administratives en matière d'infractions environnementales.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 12-13/148). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Luc LEJEUNE à vous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

A la Commission, un Commissaire pose une question relative à un paragraphe de la convention qui a trait à l'évaluation.

La question est la suivante : ce type de convention est-il établi pour toutes les Communes partenaires ? Un bilan est-il établi pour chaque Commune ? Et enfin, le bilan est-il à disposition du Collège ?

La réponse du Député provincial : non, pas de manière aussi précise que ce que le Commissaire voudrait. Le Commissaire ajoute qu'il se borne à demander des statistiques et non pas l'interprétation des Services par rapport à celle-ci.

Le Commissaire réitère sa demande d'avoir une présentation plus fouillée du fonctionnement du Service des agents

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

sanctionnateurs, ce à quoi le Député provincial répond par l'affirmative, oui, mais dans les limites des compétences provinciales.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/149 : Budget provincial 2013 - 2<sup>ème</sup> série de modifications.**

**Document 12-13/150 : Emprunts de couverture de dépenses extraordinaires de 2013 - 3<sup>ème</sup> série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (document 12-13/149 - 12-13/150). Ces documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 12-13/149 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.



**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Notre 5<sup>ème</sup> Commission a examiné ce lundi les documents 12-13/149 et 12-13-150 relatifs à la deuxième série de modifications du budget provincial 2013.

Deux questions ont été posées.

La première porte sur l'article 000/662001/12 qui concerne une augmentation de 500.000 € des crédits relatifs aux dépenses des années antérieures.

Notre collègue souhaitait savoir si ce montant regroupait plusieurs articles ou est destiné à apurer un poste budgétaire particulier.

Il lui est répondu que ce montant va servir à apurer toute une série d'articles relatifs à des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses de personnel. Par exemple, des régularisations de dépenses d'énergie, des adaptations des dépenses de personnel pour des prestations antérieures.

Cet article ne couvre en tout cas pas des dépenses de transferts.

La seconde a trait au subside au profit du GRE pour le projet Liège au cube, 250.000€ .

Il nous est d'abord répondu que le Président pourra donner plus d'explications par rapport à cette modification.

Néanmoins, le Collège provincial veut profiter de la dynamique positive créée par le projet Liège 2017 et lancer un nouveau projet pour faire connaître notre province.

Ce projet a déjà été présenté à l'université.

Suite à cette réponse, plus aucune question n'a été posée et notre commission, avant de voter a pris plaisir à prendre M. DRION avec nous qui ne savait pas s'il pouvait ou pas voté... Après contrôle, il s'est empressé de s'abstenir... notre commission s'est prononcée par 6 abstentions et 13 voix pour. Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le document 12-13/150, n'a soulevé aucune question et la commission s'est prononcée par 13 voix pour et 6 abstentions. La Cour des Comptes n'a émis aucune remarque cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ?

M. HODY, Conseiller provincial (de son banc). - M. le Président, nous demandons un vote séparé.

M. LE PRESIDENT ? - Ok. Vote sur le document 12-13/149.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le document 12-13/150.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/151 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale - Budget provincial 2012.**

M. LE PRESIDENT. - Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission en date du lundi 10 juin 2013. La 5<sup>ème</sup> Commission a

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**Document 12-13/152 : Avis à donner sur le projet de budget 2014 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

M. LE PRESIDENT. - Point 12 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission en date du lundi 10 juin 2013.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(voir le procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/154 : Proposition d'un membre du Conseil provincial relative au développement de villes intelligentes ("smart cities")**

**dans notre Province de Liège.**

M. LE PRESIDENT. - Point 14 de l'ordre du jour. Cette proposition a été soumise à l'examen de la 1<sup>ère</sup> Commission (Supracommunalité - Grands Evénements et Communication) en date du lundi 10 juin 2013.

Ce dossier étant reporté à une prochaine séance du Conseil provincial, la discussion reste ouverte.

Je cède la parole à M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE pour une information.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci M. Le Président. M. le Président, Chers Collègues, Mme la Greffière.

Comme vous le dites très bien, dans votre proposition, il y a, d'ores et déjà, une réflexion structurelle qui se fait au niveau du développement territorial et ce, dans tous ses aspects, que ce soit la mobilité, l'environnement, l'économie, le social, le tourisme, et d'autres, autant de matières abordées par la Coordination provinciale, M. le Député-Président et Président de la Coordination provinciale d'ailleurs l'a mentionné tout à l'heure, Coordination provinciale où nous travaillons avec les élus d'arrondissements et les Villes et Communes.

Outre ce travail et en parallèle, la Province de Liège n'est pas en reste à aider les Villes et Communes à développer le concept de « smart cities ». Je me plais à le rappeler, la Province l'amie des Communes mais ce concept peut être décliné dans beaucoup de sujets, il l'est particulièrement dans celui-ci.

Ce qu'on appelle la ville intelligente suppose de nouvelles formes de coopération : le caractère intelligent de la démarche réside dans la capacité à conduire des projets transversaux, ce sont des concepts qui deviennent à la mode, dépassant la logique des collectivités et des différentes compétences leur revenant. Cet exercice induit une dynamique de concertation, associant l'ensemble des acteurs publics ou privés.

Les villes intelligentes peuvent être identifiées d'après cinq dimensions ou critères principaux qui sont une économie

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

intelligente, une mobilité intelligente, un environnement intelligent, un mode de vie intelligent et, enfin, une administration intelligente. Dans le cadre de la Province, une administration intelligente est un peu un pléonasse mais enfin... Un petit compliment pour les services provinciaux.

En ce sens, la Province de Liège travaille déjà, depuis longtemps, sur le comportemental et sur la conscientisation des citoyens.

Le Département Développement durable mène des actions d'information et de sensibilisation, dont la finalité est d'économiser l'énergie sans perte de confort et de chasser les gaspillages, à l'attention des pouvoirs locaux et des citoyens.

Ces actions visent à transformer en automatismes tous les « petits gestes » au quotidien, ça a d'ailleurs fait l'objet d'une publication par les services provinciaux, petits gestes qui permettent d'économiser l'énergie.

La Province a également réfléchi en termes de mobilité durable et s'y impose comme un acteur important.

La Province a mené une réflexion sur un maillage de 54 parkings d'EcoVoiturage et d'autres acteurs comme la Région wallonne, le TEC et d'autres...

Ces parkings comprennent une aire de convivialité reprenant des services à la population tels que des emplacements réservés pour les vélos, des bulles à verres, des informations touristiques,...

Dans le même ordre d'idée, la Province de Liège participe au projet « Covoit'Stop » lancé par le GREOA au niveau du Condroz qui chemine à travers les autres arrondissements et qui consiste à favoriser l'auto-stop de proximité et cela fondé sur un réseau d'arrêts privilégiés pour cette pratique.

Par ailleurs, une étude pour proposer aux Villes et Communes l'organisation d'un marché pour l'acquisition de bornes électriques est en cours.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

De ce fait, la Province de Liège souhaite s'inscrire dans la dynamique européenne en matière de déploiement de la mobilité électrique. L'Europe en effet recommande que ces démarches soient effectuées par les pouvoirs locaux.

A l'usage spécifiquement de ses fonctionnaires et des agents provinciaux d'une manière générale, la Province de Liège crée un parking de délestage à Sclessin. Celui-ci sera équipé d'un éclairage intelligent et pourvu de bornes de rechargement pour les véhicules électriques ainsi que d'une possibilité de plein pour les véhicules roulant au nouveau gaz, le NPG.

Comme vous le savez déjà, une convention avec EDF et EDF Luminus ciblée particulièrement sur les « smart cities » a été établie en juillet 2012 déjà.

Au travers de celle-ci, la Province de Liège identifie quels parkings du projet EcoVoiturage doivent être équipé en priorité, on ne sait pas tout faire le même jour, en infrastructures de charge pour véhicules électriques et d'autres.

Dans le cadre d'un appel européen d'ailleurs, une démarche prospective a été menée, portant sur la création d'un plan stratégique pour la mise en œuvre d'un réseau efficace de transport durable interurbain et multimodal dans un contexte transfrontalier : ce plan développe l'optimisation de la mobilité urbaine et la création de corridors de mobilité transnationaux.

Dans le cadre de la convention EDF/EDF Luminus, afin d'aller vers une efficacité énergétique accrue pour l'éclairage des parkings, la Province a établi deux chartes d'éclairage - pour les parkings d'EcoVoiturage et pour le parking de délestage de Sclessin.

Par ailleurs, le Service cartographie du Service technique de la Province de Liège étudie actuellement la faisabilité d'une solution de type portail cartographique accessible depuis internet qui s'appelle WebGis, en vue de répondre aux problématiques d'utilisation et d'accessibilité aux diverses sources de données spatiales et non-spatiales utilisées quotidiennement à l'échelle communale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Les avantages d'un WebGIS accessible aux Communes de notre Province sont nombreux. Notre souhait est de proposer une solution unifiée et centralisée afin de réduire les investissements coûteux dans de multiples technologies nécessaires à la gestion et la visualisation des données produites sur le territoire communal.

L'implémentation d'un WebGIS, c'est aussi tenter de répondre aux directives INSPIRE, en satisfaisant à la problématique de partage et de diffusion des données géographiques locales.

Enfin, la mise en œuvre d'un portail WebGIS, c'est finalement un formidable support de communication au citoyen et d'aide à la décision pour nos pouvoirs locaux.

Il faut savoir qu'au sein même de l'Institution provinciale, une réflexion de type « smart city » a été menée et cela depuis pas mal d'années déjà notamment le volet « économies d'énergie » revêt une très grande importance dans toutes les études menées par les Services techniques provinciaux.

Des outils de travail ont été mis en place afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, nous l'avons fait avant la création du PEB notamment:

- mises à jour périodiques du cadastre énergétique ;
- mise en place d'une gestion analytique de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments provinciaux ;
- amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments par isolation de façades et toitures, remplacement de châssis, .... C'est notamment ce cadastre énergétique qui nous guide dans nos choix des investissements que nous proposons chaque année en rapport avec notre patrimoine immobilier.

D'autre part et vous le savez, la Province construit des bâtiments durables : Verviers, La Reid, passifs ou basse énergie.

Par ailleurs, l'étude de la faisabilité de la mise en place d'un Système de Management Environnemental pour la Province de Liège a été réalisée sur le territoire de la Ville de Seraing. Dans ce cadre, une analyse environnementale initiale a été réalisée avec un état des lieux et une étude détaillée des consommations et émissions des bâtiments provinciaux situés sur le

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

territoire de Seraing. De celles-ci a découlé un Bilan Carbone® permettant de quantifier les émissions de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre.

La SPI, quant à elle, se préoccupe depuis longtemps déjà de faire évoluer ses projets. Elle a en effet le souci constant d'améliorer la mobilité, notamment en favorisant les modes doux, de réfléchir aux économies d'énergie et à la diminution de la production de CO<sub>2</sub>, avec la volonté de ramener des activités économiques dans les centres habités ruraux et urbains tout en prônant une mixité de fonction et une densification de celles-ci.

Quelques exemples :

- réalisation de Bâtiments relais thermo-efficients ;
- réalisation de carports photovoltaïques ;
- réalisation sur tous les nouveaux parcs de pistes cyclables connectées aux réseaux existants ;
- projet Rail/Bus/Vélo aux Hauts-Sarts pour requalifier et recréer dans une zone existante une connexion dense vers les gares et arrêts de bus ;  
et d'autres encore...

D'autre part, la SPI et la Province de Liège s'impliquent avec l'Université de Liège dans le projet VERDIR qui est un projet de développement d'activités économiques non délocalisables et basées sur le concept innovant de l'agriculture urbaine et périurbaine. C'est aussi un projet de reconversion de friches industrielles.

Vous le constatez donc et merci d'avoir fait votre proposition, elle me permet évidemment d'apporter toutes ces précisions, on peut donc constater que tant la Coordination provinciale que la Province travaillent sur des projets visant à augmenter la capacité des villes à gérer et à améliorer leur environnement.

La Province de Liège, on le sait, a conscience que les villes sont considérées comme des hauts lieux de la bataille contre le changement climatique et a, à partir de ce constat, pensé sa politique en termes de développement durable.



**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Tout ceci n'est qu'un bref panel de ce que nous réalisons au quotidien et dans l'objectif du concept des « smart cities ».

En septembre prochain et ceci est une annonce, un conseil thématique spécifique sera tenu en votre présence bien évidemment au cours duquel nous vous préciserons plus en détail les résultats des études que je viens d'évoquer. Je sais que cela a déjà été dit et, je m'adresse à M. DRION, que la réflexion soit continuée, c'est évidemment ce que je propose au Conseil provincial en rappelant que la Province de liège, c'est aussi l'amie des Communes ; c'est pourquoi, seront invités à ce Conseil tous les bourgmestres de la Province.

J'ai dit. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT . - Merci M. le Député. Ce dossier étant reporté à une prochaine séance, la discussion reste ouverte. Je sais que M. DRION souhaite intervenir aujourd'hui.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Chers Collègues. Très brièvement évidemment. Je ne savais pas qu'une décision unanime de la Commission de mettre ce dossier en continuation amènerait le Député Vice-Président à nous rappeler tout ce que la Province fait, elle-même dans une série de thématiques. Je ne savais pas que cette idée allait même déboucher sur un Conseil provincial thématique dédié « smart-cities ». C'est le nirvana, c'est le bonheur. Savoir que tous nos bourgmestres seront invités, c'est encore mieux mais je souhaite évidemment que la Commission continue à travailler, à préparer cette séance thématique parce qu'il faut maintenant au-delà de dire, nous pensons, nous faisons, il faut inciter nos amis, gestionnaires des villes à prendre eux-mêmes des initiatives, à les concerter et à partager ces expériences avec d'autres telles qu'Amsterdam etc. mais en tout cas, merci M. le Député de reprendre déjà mon projet et compter sur nous pour qu'il aboutisse.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. Oui M. le Député.

M. PIRE, Député provincial ( de son banc). - De mon banc, M. le Président. Je partage le bonheur de M. DRION qui savait déjà tout ce qu'on faisait, c'était l'occasion de le préciser mais ce sera l'occasion de le dire à un plus large auditoire encore notamment les responsables municipaux... de leur dire, qu'ils ne savent pas tout ce que

la Province peut faire pour eux... Merci.

**Document AB 12-13/2013 - 003 : Amendement budgétaire 2013/003 : Proposition de l'ajout d'un amendement budgétaire de 1€ provisionnel à l'article budgétaire 871/613641 (ou tout autre article vous concernant) libellé « Audit externe/évaluation externe du Service de Dépistage et de la rencontre des objectifs poursuivis ».**

M. LE PRESIDENT. - Point 16 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission en date du mardi 11 juin 2013.

Ce document ayant soulevé un débat, j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à la tribune.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). - Chers Collègues, Votre deuxième commission s'est réunie ce mardi 11 juin à 17h15 afin d'examiner cette proposition d'amendement.

Le Député en charge rappelle que ce point a déjà été proposé le 20 octobre 2011 et repoussé en décembre 2011. Il réexplique que le contexte n'a pas changé et qu'il n'y a pas d'article spécifique pour les évaluations.

Néanmoins, les évaluations internes sont effectuées en collaboration avec l'Université de Liège et son école de Santé publique afin d'évaluer la qualité et l'efficacité de nos actions. Il y a bien entendu une collaboration avec les médecins généralistes.

Au sein des services de la Province, nous avons une épidémiologiste et une attachée scientifique qui se réunissent régulièrement afin d'améliorer nos campagnes.

L'accent a été mis sur la dynamique avec les médecins généralistes le 1<sup>er</sup> mars 2011, courrier envoyé le 11 février 2011, en vue de la présentation de l'amélioration des dépistages.

Il y a donc une évaluation permanente qui découle d'ailleurs des déclarations de politique générales.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

La directrice nous informe que ce 15 mai 2013 est la date de la dernière réunion avec les médecins généralistes au cours de laquelle la représentativité de ceux-ci a été abordée et les thématiques des sous-groupes de travail ont été définies.

Cinq groupes ont été définis : la santé de la femme, la santé de l'homme, le « 15 minutes », le groupe « nouveauté » qui abordera de manière générale les thèmes de dépistage et d'éducation à la santé, le groupe de travail « interface avec les médecins généralistes ».

Leurs réflexions s'orienteront vers les trois mêmes axes : les besoins de la population, les actions à mettre en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces actions.

Il est vrai qu'il n'est pas facile de les rassembler car il s'agit de cercles, de fédérations et autres.

La directrice nous dit d'ailleurs que pour elle, le monde médical est aussi complexe que le monde politique. Néanmoins, la plupart se veulent une attitude positive.

Au terme des explications, il est demandé au commissaire si le groupe CDH-CSP maintient son amendement.

Il répond par l'affirmative même s'il est heureux des avancées en terme de communication avec les médecins.

Cependant, ce dossier ne fait pas l'unanimité au sein du corps médical. De plus, il y a des divergences dans la littérature.

C'est pourquoi il revient avec ce dossier. Il se fait l'écho du terrain mais également parce qu'il s'agit d'un budget important et qu'il trouve normal d'en discuter en commission.

Le Député en charge conclut en disant que la Province de Liège est pionnière en la matière et possède une base de données unique.

Des contacts sont toujours en cours avec l'Université de

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Liège pour mesurer l'impact sur la santé publique des campagnes de dépistage dans la population liégeoise mais cela représente une entreprise de longue haleine.

Au terme de ces discussions, nous vous proposons d'adopter les conclusions de la commission par 3 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. BASTIN. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Chers Collègues. M. le Député. Suite au dépôt d'un amendement budgétaire lors de la session budgétaire de novembre, cet amendement a été discuté hier, il a été rejeté par la majorité comme nous venons de le voir lors de ce rapport fidèle de Mme la Commissaire conseillère. Peut-être que cela sera différent aujourd'hui... Avant de voir ce terrible suspense se lever, je tenais, non pas à revenir sur un débat scientifique sur la pertinence ou non de ces dépistages car nous ne sommes pas qualifiés pour le mener mais à présenter pourquoi ce dossier me semble important.

Pour rappel, la Province est précurseur, avant-gardiste diront certains, isolés diront d'autres dans sa politique santé et particulièrement dans ses cars de dépistages.

Je ne peux que constater et avec plaisir qu'il y ait eu enfin une réunion de concertation le 15 mai dernier avec les représentants des médecins généralistes. Tout dialogue ne peut être que positif même si les positions de chacun ne sont pas forcément les mêmes comme l'a rappelé Mme la Directrice en commission.

De par la tenue de cette réunion ainsi que la constitution des groupes de travail, que je salue et par la présence d'un comité scientifique de pilotage, M. le Député m'a proposé de retirer notre amendement budgétaire pour la réalisation de cet audit. Demande à laquelle, je n'ai pas accepté.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

M. le Député, vous déplorez régulièrement que je reviens tout aussi régulièrement sur cette thématique.

Comme je l'ai expliqué en réunion, je ne reviendrais pas aussi régulièrement si je n'étais pas interpellé et désormais spontanément par des médecins d'horizons géographiques différents ou de spécialités différentes, si les ministres de la santé fédérale ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne répondaient pas avec circonspection et dubitativité sur la pertinence et la complémentarité des actions de la province dans les maillages des actions de prévention santé en Belgique et en Wallonie, si la littérature scientifique n'était pas aussi controversée. Oui, je persiste à dire qu'il est sein, sans jeu de mots, que ce débat ait lieu dans cette assemblée.

Je l'ai dit en commission et je le répète, je salue l'avancée d'avoir une réunion entre les services provinciaux et les représentants des médecins généralistes en province de Liège. M. le Député, en toute franchise et sans fausse modestie, je ne pense pas que cette réunion aurait eu lieu si depuis trois ans nous n'intervenions pas régulièrement à ce sujet. Si je ne relayais pas une incompréhension, d'une part du corps médical, si des Députés de notre famille politique ne relayaient pas ces préoccupations au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral, si suite à une de ces interpellations la Ministre fédérale de la Santé, Mme ONKELINX, n'avait pas organisé une réunion entre ses services et les vôtres il y a quelques mois ayant abouti à la décision d'organisation d'une réunion ce 15 mai dernier et la mise en place de groupes de travail.

Je tiens à rappeler, sans que ce soit une critique mais bien une précision, que l'objectif de la réunion du 15 mai dernier n'avait pas pour but de discuter de la pertinence ou non de la politique de dépistage de la Province qui était considérée comme un préambule non-discutable relevant d'une décision politique et se discutant à ce niveau là, c'est -à-dire au Collège et au Conseil provincial. Nous y sommes, à tout le moins au Conseil.

Alors oui M. le Député, nous maintenons notre proposition d'amendement car nous estimons qu'outre la démarche positive concrétisée par cette réunion du 15 mai, il serait opportun qu'un

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

audit externe se penche sur les objectifs poursuivis et surtout les résultats obtenus.

Dépenser pendant plus de 20 ans des sommes importantes pour cette politique de dépistage vaut un moment donné la peine de relever la tête du guidon et de s'assurer, via un regard extérieur que cet argent de la collectivité est bien judicieusement dépensé.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la crise est mondiale, que les budgets publics souffrent. Je reste tout de même interpellé quand je vois, il y a deux jours le bus du Mammobile, Place Saint-Lambert, alors que vous voyez en amont l'hôpital de la Citadelle, que toutes les dix minutes un bus part pour le CHU ou le CHC. Autant, je peux comprendre intellectuellement qu'un bus dans une zone rurale, reculée d'un premier centre médical peut sembler séduisant pour permettre à certaines personnes de bénéficier d'un service sur leur place de village autant voir ce service au centre ville de Liège ne me semble pas, a priori, combler un manque d'offre de santé. Est-ce que le rapport coût / bénéfice santé publique est positif, j'ai toujours des doutes.

De la même manière, j'ai reçu en tant que Bourgmestre l'annonce de la venue prochaine à Malmedy. Je remercie la directrice pour cette annonce dont je sais que les objectifs sont positifs et visent la meilleure coordination possible. Dans une approche constructive, je suggérerais pour les prochaines visites du Mammobile, qu'on invite les patientes à en référer d'abord à leur médecin généraliste ou leur sénologue pour voir s'il est pertinent ou non, à leur sens, de subir ce dépistage qui, je le rappelle, n'est pas neutre.

Il y a à peine quelques semaines, le SPF Santé publique lançait une campagne incitant à la modération des radiographies médicales pour diminuer les radiations subies par la population tout au long de sa vie et qui peuvent provoquer aussi des tumeurs.

Après les Etats-Unis, la Belgique détient le plus haut taux d'exposition aux rayonnements ionisant. Autant avancer vers un dépistage plus ciblé sur des populations à risque pourrait être intéressant autant inviter tout la population féminine de la Province âgée de 40 à 49 ans à subir ce dépistage sans concertation préalable avec son médecin-traitant ou son sénologue

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

ne me semble pas présenter un rapport coût/bénéfice, optimal.

Pour toutes ces raisons, M. le Député, Chers Collègues, je maintiens la volonté de faire un audit qui nous permettra de communiquer ces conclusions auprès des médecins, des patients, des autorités médicales sur la pertinence de nos actions et sur les éventuelles modifications qui seront apportées suite aux conclusions de cet audit.

Pour rappel, on parle d'un budget « one shot » de grosso modo de 50 à 100.000 € sur le budget de fonctionnement d'une politique de plus de 3 millions d'€ annuel.

M. le Député, Chers collègues de la majorité, vous avez la majorité politique suffisante pour contraindre depuis plusieurs années, nous essayons de vous donner des outils pour convaincre.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. M. CULOT. Vous avez la parole.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Il y a des sujets qui font parler beaucoup certains, je vais sans doute y être assimilés puisque j'ai souvent envie de répondre à M. BASTIN lorsqu'il vient sans cesse, de manière obsessionnelle nous parler des cars de dépistages.

Après en avoir déjà beaucoup parlé en Commission, c'est vrai on ne pas le lui en faire le reproche de dire à la tribune ce qu'il n'aurait pas dit en commission. Au moins, il est constant. Il nous assomme en commission, il nous assomme au sein du Conseil.

D'ailleurs, le rapport de Mme JADOT était tout à fait complet et je pense qu'on peut l'en remercier d'avoir le courage, il faut évidemment se charger de ce type de rapport à tour de rôle pour ne pas être lassé d'être de, sans cesse, répéter la même chose.

Si j'interviens, c'est quand même pour que les choses soient claires parce qu'on parle d'une question de santé et il y a une ambiguïté qui commence quand un tout petit peu à m'agacer.

J'entends en commission, vous avez dit que des médecins se

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

plaignent de l'efficacité des cars. Fort bien. La directrice vous a répondu qu'on entend surtout un médecin se plaindre de la politique des cars. Vous avez répondu, oui, il y en a un, je ne sais pas exactement combien il y en a derrière mais en tout cas il y en a un.

Ici, à cette tribune, vous dites qu'il y a des médecins d'horizons différents. Alors, soit tous les médecins de la Province de Liège sont membres de votre parti, ce qui ne m'avait pas tout à fait frappé... Soit il y a un problème de communication chez eux. Ma boîte mail, comme celle de mes collègues n'est fermée à personne et le seul médecin qui se plaint de la politique des cars de dépistages est celui qui nous écrit, j'imagine en tout cas. Je n'ai jamais eu de plainte que d'un médecin, toujours le même. Alors, je ne sais qui il représente. Je n'ai certainement pas votre connaissance du secteur mais évidemment à force de décrédibiliser une politique de santé publique sans exactement savoir quel est celui ou ceux qui s'en plaignent ça crée évidemment un malaise qui, comme je le disais, est de plus en plus agaçant.

Alors soit, il y a un certains nombre de personnes qui ont un vrai problème avec cette politique et alors qu'ils le disent publiquement et pas en se cachant derrière des cercles qui ne représentent personne, soit ce n'est pas le cas et on va arrêter de perdre du temps avec cela.

Je suis vraiment très très partisan des débats tenus au sein de ce Conseil, il m'arrive même de me plaindre qu'il n'y en a pas assez. C'est vrai que je ne suis pas toujours suivi pas votre groupe politique quand je demande que des débats se tiennent mais je voudrais peut-être, que de temps en temps, on prenne le temps sur des débats d'intérêts et quand on parle de question de santé publique, on sache précisément quel est le danger à poursuivre cette politique. Voilà. Moi, je ne le perçois pas et en tout cas, je suis un peu triste que si il y a tant de médecins qui se plaignent il n'y en ait qu'un seul qui me fasse part, à moi comme à d'autres, de ses revendications en terme d'ailleurs très peu choisis et qui pose vraiment problème. Voilà le malaise que je voulais traduire à cette tribune.

Je vous remercie pour votre attention.



**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

M. LE PRESIDENT. - Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB +.

(voir le procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document 12-13/156 : Représentation dans les associations dont la Province est membre ou dans lesquelles elle est représentée (Intercommunales, ASBL, Sociétés de logement, Centres culturels et autres associations ou sociétés).**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°2 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil provincial en date de ce mercredi 12 juin 2013.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Gérard GEORGES à nous en faire connaître les conclusions.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune). - Monsieur le Président, Chers Collègues, Votre Bureau s'est réuni ce mercredi 12 juin à 14h25 afin d'analyser le document 12-13/156 reprenant la représentation dans les associations dont la Province est membre ou dans lesquelles elle est représentée : intercommunales, ASBL, sociétés de logement, centres culturels et autres associations ou sociétés.

Dès le début de la réunion du Bureau, un membre du Bureau demande qu'une partie du dossier soit reportée. Cette partie concerne précisément les dossiers où le représentant de la Province n'est pas d'office un élu du Conseil provincial, à savoir : les 27 centres culturels, MNEMA, le CRIPEL, le Centre local de Promotion de la Santé de Liège, le Centre local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme, IMOVAL, la Société de

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUILLET 2013**

Gestion du Bois Saint-Jean.

Un autre membre du Bureau s'étonne du délai très court qui a été imposé pour bien faire le travail important des nombreuses désignations de nos représentants.

Enfin, un membre du Bureau plaide pour que les groupes puissent désigner des non-élus de notre Conseil lorsque la loi ne l'interdit pas.

Après analyse et réflexion, le Bureau décide à l'unanimité.

Un, l'approbation du dossier tel que présenté ce jour à l'exception des 27 centres culturels, MNEMA, CRIPEL, Centre local de Promotion de la Santé de Liège, le Centre local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme, IMOVAL et la Société de Gestion du Bois Saint-Jean. Le Bureau décide à l'unanimité. Deux, le report des points précités à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du Conseil provincial fixée au 4 juillet 2013.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président, chers Collègues. Je vais faire plaisir à M. CULOT, je ne vais pas répéter textuellement ce que j'ai dit en Bureau. Mais même si l'exercice est difficile et je le comprends, chaque famille politique doit respecter un certain nombre d'équilibre, qu'il soit géographique ou de sensibilité, je le comprends parfaitement. J'ai aussi une pensée pour les services du Conseil avec lesquels nous sommes en communication permanente parce que de jour en jour ce dossier semble avoir évolué de manière forte.

Ce que je souhaiterais simplement c'est que pour les prochaines désignations, les choses se fassent peut-être en partant d'un peu plus loin et que le Collège ne nous mette pas dans une situation où finalement les groupes politiques doivent à quelques heures, petite anecdote, au niveau du groupe ECOLO et le PTB, c'est peut-être pire, nous avons reçu le tableau des Centres culturels hier à 19h34. Donc voilà, nous nous sommes retrouvés dans une situation un peu indélicate même si nous en avons parlé

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

énormément entre nous. Je souhaiterais vraiment sensibiliser le conseil et les différents conseillers pour qu'au niveau de leur groupe, peut-être ils puissent faire en sorte que le Collège puisse faire circuler l'information peut-être un peu plus tôt et de manière un peu moins changeante. Cette réflexion se veut constructive et je pense en tout cas que ce n'est pas demander beaucoup que de demander cela.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. M. le Président ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - M le Président. Je suis désolé, ce n'est pas la faute du Collège. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne. Il est difficile de diffuser une information que nous n'avons pas encore récoltée. Qu'on ne se méprenne pas... Pour ne rien vous cacher, j'ai été informé de la situation à 22h15... il est donc difficile vous transmettre ce que le Collège ne connaît pas lui même. Ce n'est pas le Collège qui thésaurise et qui veut vous mettre une pression terrible... C'est la raison pour laquelle une partie de ces désignations est reportée au prochain conseil. Merci M. le Président.

M. LE PRESIDENT. - Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil provincial.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil provincial ? Le groupe CDH-CSP, le groupe MR, le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document 12-13/157 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de transformation de locaux scolaires et d'aménagements d'ateliers en**

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

**centre d'impression à l'Athénée provincial Guy LANG à Flémalle.**

**Document 12-13/158 : Services provinciaux : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions du marché de travaux de renouvellement de la toiture en ardoises et d'isolation de la partie château de l'Internat du Haut Marêt à l'IPEA La Reid.**

**Document 12-13/159 : Services provinciaux : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions du marché relatif aux travaux d'extension du hangar agricole pour les besoins des Services agricoles à Waremmé.**

M. LE PRESIDENT. - Les points complémentaires n° 3, 4 et 5 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la 2<sup>ème</sup> Commission (Santé et Environnement - Travaux - Relations extérieures) en date du mardi 11 juin 2013.

Le document 12-13/157 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions.

Par ailleurs, les documents 12-13/158 et 159 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix POUR et 7 ABSTENTIONS que la 2<sup>ème</sup> Commission vous propose de les adopter.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). - Chers Collègues. Votre 2<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce mardi 11 juin. Elle a analysé le document 12-13/157 concernant la passation de marché de travaux de transformation de locaux scolaires et d'aménagement d'atelier au centre d'impression à l'Athénée provincial Guy Lang à Flémalle.

Nous avons eu tout d'abord une présentation du point par Mme la Directrice qui nous a expliqué que ces travaux étaient en rapport direct avec le projet Envol.

Actuellement, les activités se réalisent sur plusieurs sites différents. Les travaux prévus vont dans le sens de la rationalisation et d'un rassemblement à un endroit où il y a déjà

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

une section imprimerie.

Une question est posée par un Commissaire qui est en demande d'une information et d'une présentation globale des travaux à venir. Il est répondu que l'information sera faite dans la Commission ad hoc.

Le point est voté en commission par 10 pour et 7 absentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote global des conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 2<sup>ème</sup> Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe CDH-CSP, le groupe MR, le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 12-13 / 160 : Habitations sociales de Saint-Nicolas et communes environnantes SCRL - Assemblée générale extraordinaire fixée au 24 juin 2013 - Modifications statutaires.**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°6 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 3<sup>ème</sup> Commission (Culture - Tourisme - Fonds structurels européens) en date du mardi 11 juin 2013.

Ce document n'a soulevé aucune question et c'est donc par 8 voix POUR et 4 ABSTENTIONS que la 3<sup>ème</sup> Commission vous propose de

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUI 2013**

l'adopter.

Par ailleurs, Mme Janine WATHELET-FLAMAND a fait remarquer qu'une erreur matérielle s'était glissée à l'article 22§15 alinéa 2 des statuts soumis à l'Assemblée générale extraordinaire de ladite société de logements, je vous informe qu'un erratum a bien été sollicité.

Le texte corrigé a été annexé à la résolution 12-13/160 avec la phrase dans laquelle il manquait un verbe, à savoir : « Les frais de représentation exposés dans le cadre d'une mission confiée par un organe de gestion de la société sont remboursés, selon les conditions et modalités fixées par le Gouvernement sur la base de pièces justificatives approuvées par le conseil d'administration »

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe CDH-CSP, le groupe MR, le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/161 : Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL) : Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2013 - Augmentation du capital par apport en nature - Modifications statutaires.**

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire n°7 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission (Affaires sociales - Intercommunales - Centres régionaux d'intégration) en date du vendredi 07 juin 2013.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS que la 4<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe CDH-CSP, le groupe MR, le groupe PS, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/162 : TECTEO SCIRL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 juin 2013 - Absorption de la branche d'activités du Secteur 1 d'INTERMOSANE et Modifications statutaires.**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°8 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission (Affaires sociales - Intercommunales - Centres régionaux d'intégration) en date du vendredi 07 juin 2013.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS que la 4<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Je clos la discussion générale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Nous passons au vote des conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe CDH-CSP, le groupe MR, le groupe PS, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/163 : NEOMANSIO SCRL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 juin 2013 - Modifications statutaires. (document 12-13/163)**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°9 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 4<sup>ème</sup> Commission (Affaires sociales - Intercommunales - Centres régionaux d'intégration) en date du vendredi 07 juin 2013.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix POUR et 5 ABSTENTIONS que la 4<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 4<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.



**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013****Document 12-13/164 : Règlement-tarif unique pour les sections Environnement et Toxicologie du Laboratoire Santé et Qualité de vie de l'Institut Ernest Malvoz.**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°10 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission (Budget - Finances et Optimisation de l'Administration - Sports - Agriculture) en date du lundi 10 juin 2013.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(voir le procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/165 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un banc de mesures pour machines à courant alternatif pour les besoins de la section « Electricité - Automation » de l'Ecole Polytechnique de Seraing.**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°11 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission en date du lundi 10 juin 2013.

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/166 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

M. LE PRESIDENT. - Point complémentaire n°12 de l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la 5<sup>ème</sup> Commission (Budget - Finances et Optimisation de l'Administration - Sports - Agriculture) en date du lundi 10 juin 2013.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2013**

discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Qui est pour les conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2013, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 17H00.

**XI.- Séance à huis clos**

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient

**SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIIN 2013**

libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.